



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 25 Août 2023 à 14h00

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président de la Commission : M. MICHOUX Johan

Présents(e) :

Mme CHABANCE Marie-Claude

M. AUGENDRE Stéphane

Excusés :

MM. ALLEZARD Olivier - GAUTIER Gérard - KRUG Didier

Assiste :

M. HENRY Yoann (Administratif)

Le CTD DAP, Pierre GENOT et le CTD PPF, Emmanuel CAINER nous ont présenté une ébauche du calendrier du Foot Animation et de Préformation pour la saison 2023/2024.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

I – INFORMATIONS

Clubs :

Courrier du club du CS Vignoux informant d'un arrêté municipal du 28/08/2023 au 12/11/11/2023 inclus sur le complexe Colette BESSON à Vignoux s/ Barangeon (réfection du terrain de Football). Durant cette période, les équipes de D2 et D3 joueront en alternance sur le stade de Labras de Vierzon.

- ⇒ **La Commission donne son accord et rappelle au club du CS Vignoux que, pour chacune de ces rencontres, la sécurité des officiels et des équipes est placée sous sa responsabilité et que celui-ci devra veiller à ce que tout soit mis en œuvre afin de la garantir.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

II – ELABORATION DES CALENDRIERS SENIORS D4 – MY TEAM

La Commission a procédé à la composition définitive des poules et du calendrier de division D4 - My Team pour la saison 2023 – 2024.

D4 – My Team

Poule A	Poule B	Poule C
Bourges Gazelec 3	Argent Cs 2	Bigny Vallenay As 2
Bourges Justices Es 2	A.S.I.E. Du Cher 2	Charenton Du Cher Us 2
Bourges Moulon Es 4	Aubigny S/ Nère Es 2	Dun S/ Auron Us 2
Ent. Barangeonnaise 2	E.B.S.V 3	Guerche Ca 1
Foëcy Cs 2	Jars Fc 1	Marçais Es 1
Le Subdray Fc 1	Léré Als 2	Nérondes Fc 2 *
St Doulichard Fc 3	Moulins S/ Yèvre Us 1	St Florent Us 2
St Georges /Prée Jsm 1	Nérondes Fc 1 *	St Just Us 1
Vierzon Chaillot Sl 3	Parassy Fs 1	Sancoins Es 2
Exempt	St Germain As 4	Torteron Rc 1
Exempt	Exempt	Exempt
Exempt	Exempt	Exempt

* La Commission rappelle l'Article 5 du Règlement des Championnats du CHER. « **Seule l'équipe définie « Equipe 1 » pourra prétendre à l'accession, les autres équipes seront réparties dans autant de poules qu'il y aura d'équipes d'un même club.** »

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

III – RAPPEL

La Commission des Coupes et Championnats rappelle que pour les horaires qui seront fixées sur les compétitions seniors, il conviendra de se référer à l'Article 9 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

« 4 – Jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15h00.

Du 15 novembre au 15 janvier, l'horaire par défaut des rencontres **programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis est fixé à :**

- 14h30 pour les rencontres des championnats « Senior » (M et F)
- 14h00 pour les rencontres de Coupes « Senior » (M et F)

Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :

- jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier : la première rencontre débute à 13h00 (ou à 12h30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 15h00.
- du 15 novembre au 15 janvier : la première rencontre débute à 12h30 (ou à 12h00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 14h30. »

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

IV – PREPARATION TIRAGE COUPE DU CHER - E. LECLERC

La Commission prépare le tour préliminaire de la Coupe du CHER - E. LECLERC qui sera tiré le Mercredi 06 Septembre 2023 à 19h30 au siège du District du Cher de Football, à l'issue de la réunion des clubs D4 et vétérans. Ce tour préliminaire se jouera le 17/09/2023 à 14h30.

La Commission rappelle l'Article 25 du Règlement de la Coupe du CHER - E. LECLERC. « ***A l'issue de toute rencontre, y compris la finale, se terminant par un résultat nul, il sera procédé à une séance de tirs au but (pas de prolongation).*** »

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

V – TOURNOIS et MATCHS AMICAUX (cf. Article 23 des RG de la Ligue et de ses Districts complément de l'article 176 des Règlements Généraux de la F.F.F)

TOURNOIS

Lunery Rosières US : Tournoi U13 du 09/09/2023. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

Moulins S/ Yèvre US : Tournoi Vétérans du 08/09/2023. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club d'où ils sont licenciés.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District du Cher de Football (secretariat@cher.fff.fr), dans les conditions de forme prévues des articles n°188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, et n°38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement des Coupes départementales
- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président de la Commission,


Johan MICHOUX

Le Secrétaire de Séance,


Yoann HENRY